

## Protocole sanitaire pour les étudiants internationaux arrivant en France en provenance d'un **PAYS VERT** dans le contexte de pandémie à la CoVID-19

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA <sup>(1)</sup> )	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays vert	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays vert	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h <sup>(1)</sup>	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h <sup>(2)</sup>	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅

<sup>(1)</sup> Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

<sup>(2)</sup> Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

### Vous êtes vacciné :

Vous devez fournir à l'embarquement et à l'arrivée en France :

- **une preuve de vaccination** : attestation certifiant de la vaccination complète avec les doses nécessaires, réalisée 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen et 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins.
- **un engagement sur l'honneur** : attestation certifiant vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19, que n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 et que vous acceptez de vous soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée.
- **un test PCR ou antigénique négatif** datant de moins de 48 heures sauf si vous venez en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

### Vous n'êtes pas vacciné :

Vous devez fournir à l'embarquement et à l'arrivée en France :

- **un test PCR ou antigénique négatif** datant de moins de 48 heures avant le départ\*.

- **un engagement sur l'honneur** : attestation certifiant vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19, que n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 et que vous acceptez de vous soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée.

\* Test PCR ou antigénique < 24h pour les pays suivants : Etat membre de l'Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Saint-Siège, Suisse.